



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction de la Recherche,
des Etudes Doctorales
et de la Valorisation

Avis de soutenance d'habilitation à diriger des recherches

Madame Blandine MALLEVAEY

Soutiendra son habilitation à diriger des recherches en section CNU 01 :

DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES

Le 28 août 2020 à 14H00

Université d'Artois - Faculté de Droit, Salle des Actes – DOUAI

**Compte tenu de la situation sanitaire, le jury se réunira partiellement en présentiel et en visioconférence.
Le public n'est pas admis***

Sujet des travaux :

Protection et autonomie : la conciliation de deux exigences au service de l'intérêt supérieur de l'enfant

Résumé :

La protection et l'autonomie de l'enfant constituent les axes principaux de la recherche et ont été étudiées tout au long des travaux présentés afin de trouver le juste équilibre entre elles. Classiquement présentées comme incompatibles, ces deux exigences cristallisent davantage encore les antagonismes lorsqu'est envisagée la participation de l'enfant aux décisions le concernant, à laquelle les travaux présentés s'intéressent plus particulièrement. Ceux-ci tendent pourtant à démontrer que l'antinomie entre protection des enfants et conquête de leur autonomie décisionnelle n'est qu'apparente et que l'une et l'autre se complètent pour poursuivre l'objectif supérieur qu'est l'intérêt de l'enfant. L'évolution du regard porté sur l'enfance au sein de la société et de la famille, impulsée par les traités internationaux et européens, amène à considérer l'enfant comme l'un des meilleurs experts de ses besoins, ce qui justifie qu'il puisse prendre part aux décisions le concernant. La participation de l'enfant aux décisions prises à son sujet lui permet ainsi d'être acteur de sa propre protection. Loin de nuire à sa protection, l'association de l'enfant aux décisions le concernant contribue au contraire à la renforcer. Les travaux présentés ne se contentent pas de souligner les failles que renferment les textes et la jurisprudence, au mépris de l'intérêt de l'enfant, ni l'instrumentalisation que ces brèches rendent possible. Au-delà de l'analyse critique, leur ambition est de réfléchir à un système plus cohérent et plus respectueux de l'enfant et d'apporter des propositions de réforme opérationnelles.

Membres du jury :

Madame Joëlle VASSAUX - Professeur, Université d'Artois - Faculté de Droit.

Madame Edith BLARY-CLEMENT - Professeur, Faculté des sciences juridiques de l'Université de Lille.

Monsieur Julian FERNANDEZ - Professeur, Université Paris 2 Panthéon-Assas.

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY - Maître de conférences HDR, Université d'Artois - Faculté de Droit.

Madame Christine DESNOYER - Maître de conférences HDR, Faculté des sciences juridiques de l'Université de Lille.

Le Vice-Président Recherche,
Éric MONFLIER

Le 30/06/2020

**conformément aux dispositions exceptionnelles prévues par l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 et à l'arrêté du 21 avril 2020 strictement limitées à la situation de crise sanitaire liée au Covid-19*

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr